



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec

LA FORCE DU RÉSEAU

fccq.ca

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2015-2020

À la commission de l'environnement de la
Communauté métropolitaine de Montréal

Présenté par la Fédération des chambres de commerce du Québec

14 mai 2019



SOMMAIRE EXÉCUTIF

D'entrée de jeu, la FCCQ constate que plus de la moitié des suggestions formulées dans le document de consultation s'adresse en fait au gouvernement du Québec. La CMM préconise notamment l'interdiction de certains matériaux, la hausse des tarifs chargés aux entreprises, la mise en place d'un système d'écoconception des produits de courte vie, l'élargissement de la consigne et de nouveaux contrôles réglementaires sur les matières sortant des centres de tri.

La FCCQ déplore que toutes les suggestions que la CMM adresse indirectement au gouvernement, sauf une, font appel à la réglementation, la coercition et la taxation. Aux yeux de la FCCQ, il s'agit d'une vision répressive de la gestion des matières résiduelles.

La FCCQ rappelle que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a annoncé récemment la mise sur pied d'un comité d'action pour la modernisation de la récupération et du recyclage. Ce groupe d'action intervient dans la foulée du budget 2019-2020 du gouvernement du Québec qui prévoit un investissement additionnel de 100 M\$ pour améliorer la gestion des matières résiduelles.

Pour la FCCQ, c'est avant tout dans le cadre des travaux de ce comité d'action que la plupart des suggestions citées plus haut devraient être abordées. Les moyens pour atteindre l'objectif de réduction à la source des volumes de matières résiduelles touchent à des enjeux qui interpellent au premier chef les partenaires économiques : entreprises de production, de transformation, de mise en marché et de vente en gros et au détail. Selon la Fédération, ces enjeux globaux doivent être traités au sein des instances gouvernementales, en associant les parties prenantes et en réalisant les études d'impacts économiques des diverses options visant à la plus grande efficacité du système de recyclage des matières résiduelles.

La FCCQ déplore la stratégie offensive que semble vouloir adopter la CMM à l'encontre des entreprises. Il y a au sein de la population une préoccupation grandissante à l'égard de l'environnement et du réchauffement climatique. Les questions du suremballage, du gaspillage alimentaire, des choix de consommation plus responsables, et bien d'autres occupent une place de plus en plus importante dans le débat public. Ce mouvement rejoint les entreprises qui sont pressées d'y apporter une contribution tangible et rapide. Tout cela crée une dynamique qui est porteuse de changements. Mais pour que cela fonctionne, il faut travailler à renforcer les synergies, les alliances stratégiques entre les producteurs et les consommateurs. Il faut trouver des lieux de rencontre où les ambitions et les contraintes des uns et des autres sont présentées avec le maximum d'objectivité.

La FCCQ cite quelques exemples afin d'illustrer que, tant dans les grandes entreprises que les PME, le mouvement de l'écoconception des emballages est lancé. Il faut l'encourager. Cela passe par un soutien à la R&D et aussi par l'information et la sensibilisation des consommateurs.

La FCCQ rappelle que les entreprises privées financent déjà 100 % des coûts nets de la collecte sélective. Il appartient dès lors aux organisations municipales, responsables de la gestion des matières résiduelles, de moderniser et d'améliorer la performance des centres de tri. Cela devrait figurer parmi les objectifs premiers du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles. Cette préoccupation est à peine mentionnée dans le



document de consultation de la CMM et ne fait l'objet d'aucune analyse critique et d'aucune proposition concrète. La FCCQ invite la CMM à inscrire clairement comme objectif du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles la modernisation et l'amélioration de la productivité des dispositifs de collecte sélective et des centres de tri.

Enfin la FCCQ réitère son opposition à l'élargissement de la consigne. Elle prône plutôt une amélioration continue de la collecte sélective.



Table des matières

| | |
|---|----|
| Sommaire exécutif | 1 |
| Préambule | 4 |
| 1. Mise en contexte..... | 4 |
| 2. Remarques préliminaires | 4 |
| 3. Au-delà de l'intérêt des organisations municipales | 5 |
| 4. Le réflexe réglementaire | 5 |
| 5. Réduire les quantités de contenants, emballages et imprimés | 6 |
| 6. Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les industries, les commerces et les institutions quant à l'importance de participer aux activités de prévention, de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles..... | 8 |
| 7. Hausser les tarifs des entreprises... et améliorer la performance des centres de tri | 8 |
| 8. Réduire l'utilisation du plastique | 9 |
| 9. Moderniser la consigne..... | 10 |
| 10. Pour conclure..... | 11 |



PRÉAMBULE

Grâce à son vaste réseau de plus de 130 chambres de commerce et de 1 100 entreprises établies au Québec, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

Considérée comme le plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Elle défend les intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel, respectueux des principes de développement durable.

À ces fins, la FCCQ se fait un devoir de participer aux débats publics et de formuler des recommandations sur les enjeux politiques, économiques et sociaux qui font les manchettes de même que sur les enjeux qui préoccupent ses membres.

1. MISE EN CONTEXTE

La FCCQ alimente la réflexion des décideurs sur les questions de gestion des matières résiduelles et les matières recyclables depuis au moins 10 ans. Elle a notamment participé activement aux consultations du gouvernement du Québec qui a mené à la politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles, la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 en plus de prendre position sur la consigne et l'allègement réglementaire et administratif à plusieurs reprises.

2. REMARQUES PRÉLIMINAIRES

D'entrée de jeu, la FCCQ constate que plus de la moitié des suggestions formulées dans le document de consultation s'adresse en fait au gouvernement du Québec. C'est ainsi que la CMM fait appel au gouvernement afin de :

- 1) Réduire l'utilisation de contenants, emballages et imprimés et interdire certains matériaux afin de diminuer les quantités de matières résiduelles;
- 2) Hausser les tarifs des entreprises qui mettent en marché des contenants, emballages et imprimés en fonction du degré de recyclabilité des matériaux utilisés;
- 3) Mettre en place un système d'écoconception des contenants, emballages, imprimés et autres produits de courte vie et à usage unique;
- 4) Implanter des mesures de réduction et de recyclabilité des plastiques;
- 5) Modernise le système de consigne;



- 6) Adopter un cadre réglementaire rendant obligatoire un mode de contrôle des matières sortant des centres de tri;
- 7) Intensifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès de la population afin de maintenir l'intérêt de la population à participer aux programmes mis en place afin de détourner un maximum de volume de résidus de l'élimination.

Deuxième remarque : Toutes ces suggestions, sauf une, font appel à la réglementation, la coercition et la taxation. Aux yeux de la FCCQ, il s'agit d'une vision répressive de la gestion des matières résiduelles.

3. AU-DELÀ DE L'INTÉRÊT DES ORGANISATIONS MUNICIPALES

La FCCQ reconnaît que la gestion des matières résiduelles interpelle les divers ordres de gouvernement, les municipalités, les entreprises et les citoyens. Il s'agit d'un enjeu à la fois global et complexe. Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a d'ailleurs annoncé récemment la mise sur pied d'un comité d'action pour la modernisation de la récupération et du recyclage, dont les premières recommandations sont prévues pour juin 2019. Ce groupe d'action intervient dans la foulée du budget 2019-2020 du gouvernement du Québec qui prévoit un investissement additionnel de 100 M\$ pour améliorer la gestion des matières résiduelles.

Pour la FCCQ, c'est avant tout dans le cadre des travaux de ce comité d'action que la plupart des suggestions que nous venons de citer devraient être abordées. On comprend aisément que les organisations municipales portent un grand intérêt à la diminution du volume de matières résiduelles. Mais les moyens pour atteindre cet objectif de réduction à la source touchent à des enjeux qui débordent les compétences municipales et qui interpellent au premier chef les partenaires économiques : entreprises de production, de transformation, de mise en marché et de vente en gros et au détail. Selon la Fédération, ces enjeux globaux doivent être traités au sein des instances gouvernementales, en associant les parties prenantes et en réalisant les études d'impacts économiques des diverses options visant à la plus grande efficacité du système de recyclage des matières résiduelles.

La FCCQ comprend que la Communauté métropolitaine de Montréal veuille profiter des présentes consultations pour adresser certains messages au gouvernement. Nous notons que la CMM cherche en quelque sorte à obtenir l'assentiment de la population sur des actions qui ne relèvent pas de sa compétence et qui ne l'engagent pas véritablement. Beaucoup de gens vont admettre d'emblée que le gouvernement devrait agir davantage.

4. LE RÉFLEXE RÉGLEMENTAIRE

Nous souhaitons maintenant aborder la question du réflexe réglementaire qui est très apparent dans le projet de consultation. On peut résumer cette portion importante du document en disant qu'aux yeux de ses auteurs,



il faut contraindre les entreprises à diminuer les emballages de toutes sortes, interdire plusieurs types de contenants et taxer les récalcitrants qui s'entêtent à utiliser des emballages indésirables.

Cette stratégie offensive à l'encontre des entreprises nous apparaît dépassée et ne correspond pas à l'esprit du temps présent. Il y a au sein de la population une préoccupation grandissante à l'égard de l'environnement, du réchauffement climatique et des enjeux qui y sont associés. Les questions du suremballage, du gaspillage alimentaire, des choix de consommation plus responsables, de l'économie circulaire et bien d'autres occupent une place de plus en plus importante dans le débat public. Ce mouvement rejoint les entreprises qui sont pressées d'y apporter une contribution tangible et rapide. Tout cela crée une dynamique qui est porteuse de changements. Mais pour que cela fonctionne, il faut travailler à renforcer les synergies, les alliances stratégiques entre les producteurs et les consommateurs. Il faut trouver des lieux de rencontre où les ambitions et les contraintes des uns et des autres sont présentées avec le maximum d'objectivité.

Et c'est ce qui est en train de se produire. Partout au Québec, des initiatives émergent qui influencent le comportement des consommateurs. Les entreprises s'adaptent à ces mouvements. Ça devient même un enjeu de marché. Le consommateur exerce une influence de plus en plus perceptible; s'il décide qu'il ne veut plus de pailles en plastique ou de contenants en styromousse, les producteurs vont rivaliser d'ingéniosité pour trouver des contenants alternatifs plus écologiques. Des investissements importants sont réalisés, tant dans les institutions publiques de recherche que dans les départements de R&D des entreprises, afin de mettre au point des produits d'emballage et des procédés de conservation plus conformes aux attentes d'un nombre grandissant de nos concitoyens à la cause environnementale.

Répetons que le gouvernement du Québec a décidé à la fois de réfléchir aux enjeux de la gestion des matières résiduelles et d'y consacrer un nouvel investissement de 100 M\$. Bref, il y a beaucoup de gens en action.

C'est cette dynamique, cette coopération qu'il faut encourager plutôt que la diabolisation des entreprises. On réalise rarement des progrès dans la confrontation, l'adversité, la surenchère et la recherche de bouc émissaire. Oui, nous devons collectivement réaliser davantage de progrès dans la gestion des matières résiduelles. Mais cela nous concerne tous : gouvernements, municipalités, institutions, entreprises et citoyens. Personne ne peut se défilier.

5. RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE CONTENANTS, EMBALLAGES ET IMPRIMÉS

La FCCQ est d'avis qu'il y a, sans l'ombre d'un doute, une nécessité sociale et des avantages économiques à réduire notre empreinte écologique au Québec comme ailleurs dans le monde. Pour les entreprises, il y a des économies de matière première, de manipulation et de transport. Les entreprises ont également le souci de rejoindre les consommateurs dans leur volonté de réduire le volume des emballages. Nous ne citerons que quelques exemples afin d'illustrer certaines des innovations qui ont vu le jour tant dans les entreprises de production que les entreprises de vente au détail.



- Cascades Inc. a conçu northboxMD, une boîte isolante recyclable qui permet de livrer des produits frais à domicile. Cette boîte est faite de produits triturables à 100 %, ce qui permet le recyclage intégral. Cette entreprise innovante a aussi mis au point de nouveaux types de barquettes à champignons, fabriquées à partir de polyéthylène téréphtalate à basse densité (constitué de 80 % de matière recyclée postconsommation). Cela permet notamment de réduire les ressources non renouvelables (jusqu'à 73 % moins qu'une barquette en HIPS) en plus de réduire les impacts du transport.
- L'entreprise des cafés Keurig a modifié son emballage secondaire au profit du carton recyclé (pré et post consommation). De plus, les capsules, originalement en plastique, sont désormais faites de polypropylène, beaucoup plus facilement recyclable.
- Après des années de R&D, l'embouteilleur Naya a été la première entreprise au monde à offrir une bouteille d'eau faite à 100 % de plastique recyclé.
- Le Groupe ALDO a lancé un nouveau sac-colis écoconçu pour le commerce électronique qui sont 100 % recyclables.

On pourrait multiplier les exemples, tant chez les grandes entreprises que les PME. Bref, le mouvement de l'écoconception des emballages est lancé. Il faut l'encourager. Cela passe par un soutien à la R&D et aussi par l'information et la sensibilisation des consommateurs. Nous y reviendrons.

En somme, l'approche réglementaire, si elle est nécessaire pour encadrer la gestion des matières résiduelles, ne constitue pas toujours la solution indiquée. Et il ne faut surtout pas l'appliquer mur-à-mur. Ça prend parfois un certain temps avant de mettre au point des produits alternatifs d'emballage ou des matériaux qui serviront à la fois au commerce local et aux exportations. En interdisant tel type d'emballage, en agissant dans la précipitation, nous risquons de fragiliser les entreprises qui ne disposeront pas de suffisamment de temps pour s'adapter à des exigences irréalistes. La recherche et l'innovation demeurent la meilleure solution pour revaloriser les matières résiduelles et les matériaux qui sont utilisés dans la chaîne de production de nos entreprises.

La FCCQ est d'avis que tout en maintenant la pression en faveur de la réduction des emballages, il faut réaliser des sérieuses études d'impact auprès des entreprises afin d'évaluer correctement leur capacité de prendre les virages envisagés. Agir autrement, c'est faire de la fuite en avant. Nous répétons ici que ces enjeux concernent avant tout les gouvernements du Québec et du Canada.



6. INFORMER, SENSIBILISER ET ÉDUIQUER LES CITOYENS, LES INDUSTRIES, LES COMMERCE ET LES INSTITUTIONS QUANT À L'IMPORTANCE DE PARTICIPER AUX ACTIVITÉS DE PRÉVENTION, DE RÉCUPÉRATION ET DE MISE EN VALEUR DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Nous touchons là à l'essentiel. C'est avant tout par l'éducation, l'information objective et la sensibilisation que les changements de comportement vont s'opérer. On assiste à une multiplicité d'initiatives, menées par des groupes les plus divers, en faveur d'une responsabilité personnelle et collective à l'égard des enjeux environnementaux. Ce mouvement conduit à des changements de comportement, au premier chef chez les consommateurs, et cela a des effets d'entraînement dans toute la chaîne de production, de transport et de distribution.

L'éducation et la sensibilisation sont l'affaire de toutes les organisations publiques. La CMM est bien décidée à assumer son rôle en cette matière et la FCCQ s'en réjouit.

7. HAUSSER LES TARIFS DES ENTREPRISES... ET AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES CENTRES DE TRI

Les entreprises privées qui génèrent les contenants, les emballages et les imprimés qui se retrouvent dans le bac, rappelons-le, financent déjà 100 % des coûts nets de la collecte sélective. Convenons qu'elles font leur part.

Il appartient dès lors aux organisations municipales, responsables de la gestion des matières résiduelles, de moderniser et d'améliorer la performance des centres de tri. Cela devrait figurer parmi les objectifs premiers du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles. Cette préoccupation est implicitement présente dans le mémoire de la CMM, à la toute fin du document. Elle ne fait l'objet d'aucune analyse critique, d'aucun fait marquant et d'aucune proposition concrète. C'est à se demander si l'enjeu de la productivité des centres de tri constitue une véritable source d'inquiétude des représentants de la CMM. Les propositions relatives à ce champ d'action qui relève clairement des autorités municipales sont formulées ainsi :

- Implanter des équipements de récupération des matières recyclables identifiables dans tous les bâtiments municipaux et toutes les aires publiques, là où la fréquentation le justifie, au plus tard le 31 décembre 2020 (au lieu de 2018). Autrement dit, on se presse lentement.
- Améliorer le traitement des matières récupérées.
- Augmenter la quantité de matières recyclables et organiques recyclées.
- Améliorer la qualité des matières récupérées.

Tout cela sera considéré lors du renouvellement des ententes actuellement en cours.



Bref, avant de regarder dans la cour du gouvernement, à la recherche de nouveaux règlements, la CMM pourrait examiner de façon sérieuse, ses propres opérations. Sans imputer aux organisations municipales la totalité des carences observées en matière de gestion des matières résiduelles, la FCCQ est d'avis que l'amélioration de la performance des centres de tri (de même que les systèmes de collecte) doivent figurer parmi les objectifs prioritaires du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

Nous réitérons ici qu'une approche collaborative avec l'industrie, comme en témoigne les résultats du plan Verre l'innovation, une initiative d'Éco Entreprises Québec, est une approche beaucoup plus prometteuse pour traiter les matériaux représentant un degré de recyclabilité plus élevée que la tarification punitive. Cette initiative vise à moderniser les centres de tri québécois et à soutenir la croissance des marchés pour offrir une deuxième vie au verre avec l'objectif de permettre le recyclage de 100 % du verre récupéré de la collecte sélective. En effet, des investissements de 12,2 millions de dollars pour financer des projets pilotes ont permis à Éco Entreprises Québec de démontrer la capacité des centres de tri du Québec de traiter le verre. Cette initiative a permis aux centres de tri visés d'atteindre un taux de pureté de plus de 97 %, permettant ainsi une utilisation diversifiée comparativement à 70 % en 2015.

8. RÉDUIRE L'UTILISATION DU PLASTIQUE

Certains pays du G7 se sont donné l'objectif de récupérer 100% de tous les plastiques d'ici 2040 grâce aux technologies innovantes de recyclage. Le premier budget du nouveau gouvernement du Québec, qui inclut un budget de 100 millions de dollars pour améliorer la gestion des matières résiduelles, notamment par la modernisation des centres de tri pour le traitement du plastique nous semble une façon intéressante pour le Québec de développer des technologies innovantes pour permettre 100 % du recyclage des plastiques. D'ailleurs, il faut souligner que la sensibilisation et l'éducation encouragent de plus en plus les consommateurs à exiger porte déjà ses fruits alors que de plus en plus d'entreprises dans le domaine de la restauration, par exemple, abandonnent le plastique, comme la distribution de pailles ou de gobelets à usage unique.

La Stratégie visant l'atteinte du zéro déchet de plastique du Conseil canadien des ministres de l'Environnement souligne que « La contribution des parties prenantes et des autres acteurs, y compris des organismes tout au long de la chaîne de valeur du plastique, sera essentielle pour tracer la voie à suivre. Ces travaux progresseront de manière collaborative afin de cerner et d'évaluer les éléments clés du plan d'action, et les organismes les plus aptes à les diriger. » Elle fait valoir aussi le principe que « la responsabilité quant à la prévention des déchets de plastique, au soutien de l'innovation et aux changements comportementaux est partagée et se fait au moyen de mesures rentables. »

La FCCQ partage cette vision.



9. MODERNISER LA CONSIGNE

La FCCQ rappelle l'importance de bien évaluer les impacts économiques d'une éventuelle réforme du système de consigne afin d'évaluer à sa juste valeur d'une part, la contribution financière exigée des entreprises et, d'autre part, les gains environnementaux véritables que procureraient certains changements importants.

La FCCQ n'est pas favorable à l'élargissement de la consigne (surtout pour les bouteilles de vin et d'eau) ou à l'harmonisation de la collecte sélective qui intégrerait les produits des deux systèmes de la consigne et de la collecte sélective. De tous les scénarios possibles, l'amélioration continue de la collecte sélective demeure la seule solution efficace, cohérente, la plus simple pour les citoyens et la plus économique pour obtenir la meilleure performance en matière de recyclage et de développement durable. Cela dit, nous devons travailler ensemble, industrie, gouvernements et citoyens pour faire plus et mieux.

Voilà pourquoi nous ne remettons pas en question la consigne sur les contenants à remplissage multiple tels que les bouteilles de bière brune. Quant à la récupération des contenants de boisson à remplissage unique, non seulement le système a-t-il été déjà modernisé, il a subi une véritable révolution. Bien sûr, il reste des améliorations à apporter, mais plusieurs actions portent déjà des fruits. Les débouchés du verre se diversifient grâce à la recherche et développement. Les centres de tri amorcent un virage important et vont pouvoir se moderniser grâce à un investissement majeur annoncé par le gouvernement du Québec.

Quant à l'harmonisation des systèmes, une analyse rigoureuse, financière et environnementale, doit plutôt être effectuée pour en déterminer la pertinence. Les entreprises du commerce de détail, dont les ressources humaines ou les espaces d'entreposage ne sont pas infinis, ne disposent pas de l'espace ni des infrastructures qui seraient requis pour absorber et gérer de façon efficace et sécuritaire un élargissement de la consigne à d'autres contenants qui ne sont même pas voués à la réutilisation, mais au recyclage. Il est donc impératif de prendre en compte adéquatement les contraintes logistiques et le coût que cette proposition risque d'imposer aux entreprises qui ont à gérer sur le terrain les systèmes de consigne ou de collecte sélective.

Encore là, ces enjeux doivent être avant tout discutés au sein des instances gouvernementales. Il serait contre-indiqué, pour le moins, d'introduire un système balkanisé de consignes à l'échelle municipale.



10. POUR CONCLURE

En conclusion, nous exprimons les prises de position suivantes :

- La FCCQ rappelle que les entreprises financent déjà à 100 % le système de collecte sélective au Québec.
- La FCCQ estime que les enjeux relatifs à la réglementation des matières résiduelles relèvent avant tout du gouvernement du Québec et que c'est à cet ordre de gouvernement que devraient être réalisées les études d'impact pour les entreprises des changements éventuels à la politique de gestion des matières résiduelles.
- La FCCQ constate qu'un nombre grandissant de citoyens, d'entreprises et d'institutions publiques sont déjà mobilisés et agissent en faveur de la réduction des matières résiduelles et qu'il faut avant tout encourager ce mouvement et appuyer la recherche-développement plutôt que d'opter pour des actions coercitives et de nouvelles taxations.
- La FCCQ n'est pas favorable à l'élargissement de la consigne; elle prône plutôt une amélioration continue de la collecte sélective.
- La FCCQ invite la CMM à inscrire clairement comme objectif du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles la modernisation et l'amélioration de la productivité des dispositifs de collecte sélective et des centres de tri.

